



**Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac**

Châteauneuf    Cognac    Jarnac    Rouillac    Segonzac

**SCoT de la région de Cognac**

## **Compte-rendu des ateliers SCoT dans le cadre de l'élaboration du PADD.**



**Pôle Territorial Ouest Charente - Pays du Cognac**

Châteauneuf

Cognac

Jarnac

Rouillac

Segonzac

## SCoT de la région de Cognac

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT de la région de Cognac, les élus se sont réunis lors de 4 ateliers afin de débattre sur le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT de la région de Cognac. Les ateliers se sont déroulés à la salle de l'Orangerie à Jarnac, les 20 avril, 04 et 09 mai et 20 juin 2017.

**Étaient présents :**

**Alain RIFFAUD**, Président du SCoT de la région de Cognac et Maire de Cherves-Richemont ; **Michel GOURINCHAS**, Président de Grand Cognac et Maire de Cognac ; **Véronique MARENDAT**, Vice-Présidente de Grand Cognac et Maire de Segonzac ; **Jean-Paul ZUCCHI**, Vice-Président de Grand Cognac ; **Christian VIGNAUD**, Président de la communauté de communes du Rouillacais ; **Christian DUFONT**, Maire d'Angeac-Charente ; **Hélène TOURNARDRE**, Maire d'Ars ; **Philippe ROY**, adjoint au Maire d'Ars ; **Chantal HILLAIRET**, Maire de Bellevigne ; **Nathalie DAUNAS**, adjointe au Maire de Chassors ; **Pierre-Yves BRIAND**, Vice-Président de Grand Cognac et Maire de Châteaubernard ; **Jean-Louis LEVESQUE**, Maire de Châteauneuf-sur-Charente ; **Patrick SEDLACEK**, adjoint au Maire de Cognac ; **Alain GERMAIN**, adjoint au Maire de Douzat ; **Bernard MAUZÉ**, Maire de Gensac-la-Pallue ; **François RAUD**, Vice-Président de Grand Cognac et adjoint au Maire de Genté ; **Chantal NADEAU**, Vice-Présidente de Grand Cognac et Maire de Gimeux ; **Yves MORVAN**, adjoint au Maire de Gimeux ; **Patrick GODICHAUD**, adjoint au Maire de Gourville ; **Christian JOBIT**, Maire de Graves-Saint-Amant ; **François RABY**, Vice-Président de Grand Cognac et Maire de Jarnac ; **Pascale BELLE**, Vice-Présidente de Grand Cognac et Maire de Javrezac ; **Jean-Marie NOUVEAU**, Maire de Juillac-le-Coq ; **Lilian JOUSSON**, Vice-Président de Grand Cognac et Maire de Louzac-Saint-André ; **Jean-Christophe COR**, Maire de Mérignac ; **Christian DECOODT**, Maire de Merpins ; **Bernard DUPONT**, Maire de Nercillac ; **Annie CHAUVIN**, adjointe au Maire de Réparsac ; **Michel TRAINAUD**, Maire de Rouillac ; **Philippe TURQUAT**, Maire délégué de Rouillac ; **Jean AUBOUIN**, adjoint au Maire de Rouillac ; **Jean-Claude TESSENIER**, Maire de Saint-Brice ; **Dominique VÉRAL**, adjointe au Maire de Sainte-Sévère ; **Michèle GAILLARD**, Maire de Saint-Genis-d'Hiersac ; **Alain CHOLLET**, Maire de Saint-Laurent-de-Cognac ; **Bernard DOUTEAU**, adjoint au Maire de Saint-Laurent-de-Cognac ; **Bernard MARCEAU**, Maire de Saint-Même-les-Carrières ; **Marie-Jeanne VIAN**, Maire de Saint-Preuil ; **Dominique SOUCHAUD**, Maire de Saint-Sulpice-de-Cognac ; **Robert GUILLOTON**, Maire de Salles-d'Angles ; **Rémy BRIAULT**, adjoint de Salles-d'Angles ; **Michel DESAFIT**, Maire de Verrières ; **Nicole YAMS**, adjointe au Maire de Verrières ; **Jean-Marie PERRIN**, adjoint au Maire de Verrières.

**Nathalie GOURDET**, directrice du Pôle Territoire de Grand Cognac ; **Caroline BONNISSE**, chargée de mission Habitat de Grand Cognac ; **Mattieu CARLESSO**, chargé de mission Transports et Mobilités de Grand Cognac ; **Céline PIRES**, responsable du Pôle Économie de Grande Cognac ; **Zoé SAFFAR**, GPECT Filière Cognac de Grand Cognac ; **Anthony TANGUY**, chargé du développement économique de Grand Cognac ; **Tatev SETRAKYAN**, stagiaire diagnostic ZAE – Service développement économique de Grand Cognac ; **Justine LUCAS**, stagiaire Cittaslow – Mairie de Segonzac.

Monsieur RIFFAUD ouvre les ateliers en remerciant l'ensemble des participants d'avoir répondu positivement à l'invitation.

Les objectifs de ces ateliers sont les suivants :

- Présentation du « Scénario choisi » et de ses axes issus du forum organisé le 28 novembre 2016 ;
- Débat sur les trois axes :
  - **Axe 1 - Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée (ateliers du 20 avril 2017 et 04 mai 2017) ;**
  - **Axe 2 - Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement » (atelier du 09 mai 2017) ;**
  - **Axe 3 - Maintenir l'excellence économique de la filière cognac et spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale (atelier du 20 juin 2017).**

Il est rappelé aux élus que le PETR Ouest-Charente est la nouvelle structure porteuse du SCoT de la région de Cognac ; le Syndicat Mixte de Cohérence de la région de Cognac, l'ancien organisme porteur du SCoT, étant dissous. Cela ne modifie en rien le travail effectué par avant, les territoires du PETR et du SCoT étant identiques.

Les ateliers s'organisent en deux temps. Les bureaux d'études, E.A.U et Concept Ingénierie, présentent en séance plénière **le positionnement, la stratégie choisie et les objectifs**. Les propositions d'objectifs sont ensuite débattues en plusieurs groupes de travail élus.

Nicolay LAMY (E.A.U) ; Lisa D'ARNOUX (E.A.U), Nicolas MOGUEN (Concept Ingénierie) présentent les 4 ateliers.

## **I) Rappel du contexte**

Suite au diagnostic, des propositions de scénarios de développement ont été étudiées en novembre 2016. Trois scénarios prospectifs ont été la base d'une réflexion sur les volontés du territoire pour sa stratégie dans les vingt prochaines années.

- 1) La palette productive : Un scénario de positionnement économique dans lequel le territoire met en avant ses ressources productives (filrière spiritueux, activités aéronautiques, agroalimentaires...) lui permettant de rayonner et de s'affirmer comme un territoire de performance.
- 2) La ruralité innovante : Un scénario revendiquant le mode de vie du territoire au travers de son cadre de vie accueillant et convivial, valorisant la proximité des habitants et usagers au terroir.
- 3) L'exceptionnalité cognaçaise : Un scénario identitaire, de l'entre soi, dans lequel le territoire se vit comme un écrin favorable au développement endogène à la filière Cognac et des spiritueux.

Les participants ont préféré construire un scénario de référence qui s'appuie sur le scénario 1, étant un socle déjà acquis et fédérateur, mais puisant également dans les deux autres scénarios notamment pour :

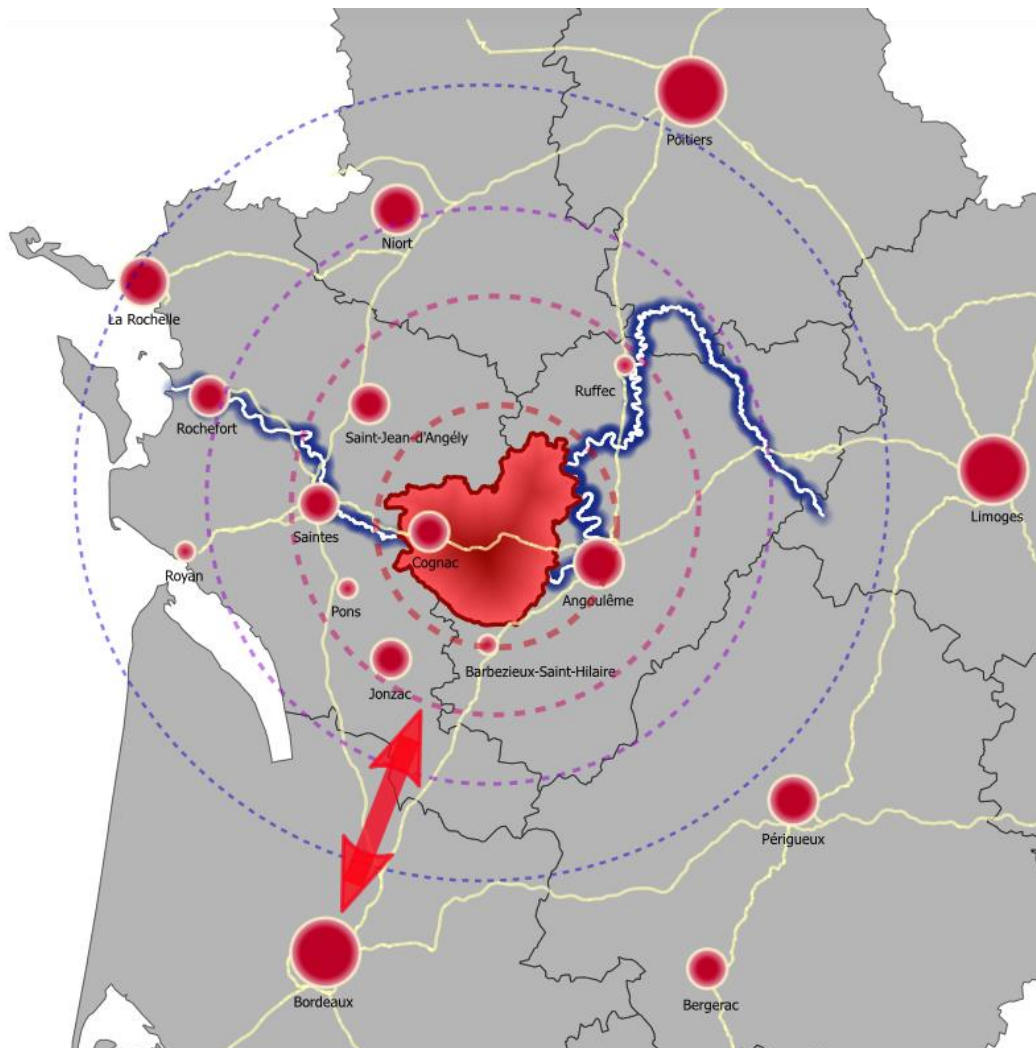
- Renforcer l'identité locale autour du patrimoine bâti, agricole et naturel ;

- Créer et/ou établir des coopérations à travers l'axe Charente portant sur des thématiques communes avec Saintes et Angoulême : la Spirit Valley, la vigne, le tourisme ;
- Faire du bien-vivre et de l'art de vivre des éléments centraux de la nouvelle attractivité ;
- Ouvrir le territoire du SCoT de la région de Cognac en utilisant son authenticité, ses saveurs, ses ressources paysagères et naturelles, comme éléments de découverte « à son rythme » de ses aménités.

## II) Le positionnement et la stratégie choisie

Le positionnement renforce le rôle stratégique du SCoT de la région de Cognac pour:

- Contribuer à l'équilibre et au développement de la Nouvelle-Aquitaine à partir de l'axe Charente, qui joue son rôle d'artère de diffusion et de complémentarités sur les plans économiques, touristiques, patrimoniaux et culturels ;
- Faire rayonner les spécificités de la région de Cognac au-delà de son périmètre ;
- S'inscrire dans l'émergence du fait métropolitain et anticiper l'expansion des influences socio-économiques bordelaises.



**La stratégie** du territoire consiste à créer un cercle vertueux de développement autour :

- Du maintien et de l'accueil d'actifs et de jeunes pour permettre au tissu économique de disposer d'une main d'œuvre proche et qualifiée ;
- D'une meilleure accessibilité depuis et vers le territoire afin de diminuer le temps de parcours véhiculé, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'octroyer une force de projection utile aux forces économiques du territoire ;
- De la gestion durable et la valorisation des ressources environnementales et paysagères de manière à faire d'elles des supports actifs d'une attractivité basée sur la qualité de vie ;
- Du maintien de l'excellence de la filière spiritueux et la diversification économique en créant les conditions nécessaires de pérennité du produit emblématique du cognac et des spiritueux, mais également pour permettre les parcours professionnels des ménages, notamment des bi-actifs ;
- De la diffusion de la culture et du bien-vivre en remisant la convivialité et l'identité cognaçaise au cœur d'une politique d'accueil des individus pour que chacun puisse évoluer, découvrir, « utiliser » l'offre des aménités territoriales à leur rythme ;
- De la mise en œuvre de la transition énergétique pour accroître la qualité de l'air, contribuer à une meilleure santé des personnes, permettre de lutter contre le changement climatique et créer de la valeur ajoutée locale.

Après la définition du positionnement et de la stratégie par le bureau d'études, les élus rappellent l'importance du PADD qui conditionnera le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs). Ils rappellent également que les futurs PLUi de Grand Cognac et du Rouillacais devront être conformes au SCoT.

De plus, les élus mentionnent le fait de travailler en collaboration avec la région dans le cadre de l'élaboration du SDRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), prévu pour fin 2019. Il est précisé qu'un travail collaboratif entre l'ensemble des SCoT de la région Nouvelle Aquitaine, à travers la FédéSCoT, a débuté afin de définir les enjeux des territoires et de les intégrer aux orientations du SDRADDET.

### **III) Les grands objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.**

Les ateliers qui se sont déroulés entre avril et juin 2017 avaient pour ambition de définir les grands objectifs permettant d'affirmer ce positionnement et les moyens de mise en œuvre.

Trois objectifs ont été retenus :

1. Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée ;
2. Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement » ;
3. Maintenir l'excellence économique de la filière spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale.

**1**

**OBJECTIF 1 : Organiser les grands équilibres entre les différents espaces pour une authenticité renouvelée et valorisée**

Ces grands équilibres comprennent à la fois l'armature urbaine du territoire, ses composantes environnementales et naturelles, ainsi que les espaces agricoles et viticoles en raison de leurs particularités historique et économique.

**I) Organiser la poly-centralité de l'armature urbaine pour renforcer la place de Cognac au sein de l'axe Charente et maintenir les proximités rurales.**

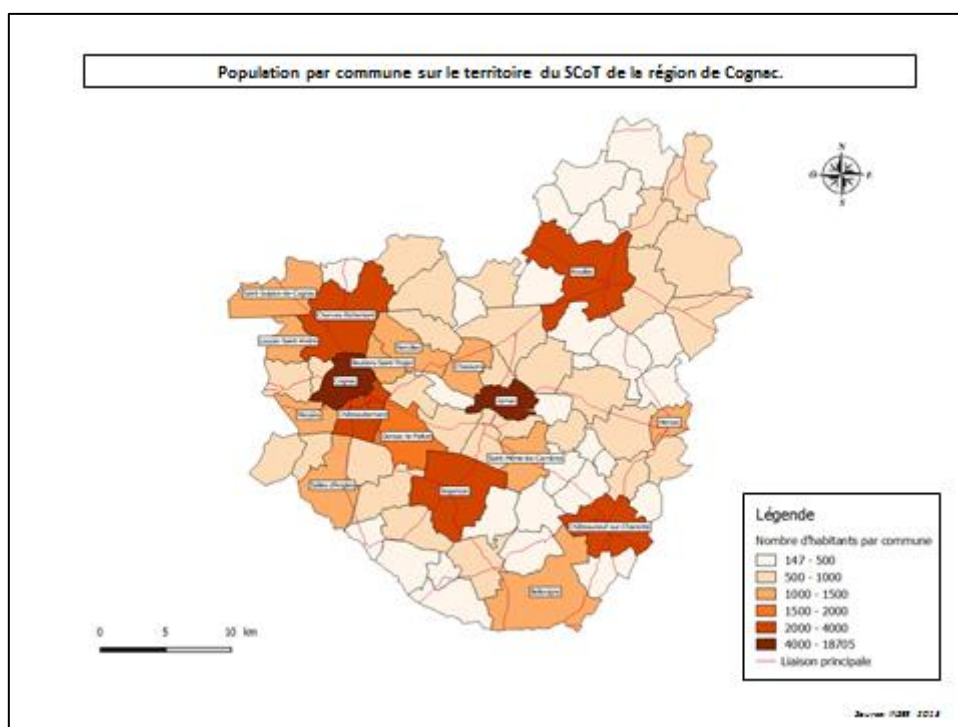
L'analyse du territoire et les discussions durant les réunions et les forums ont permis de réaliser un premier travail sur la spatialisation des dynamiques actuelles à l'échelle du territoire du SCoT de la région de Cognac.

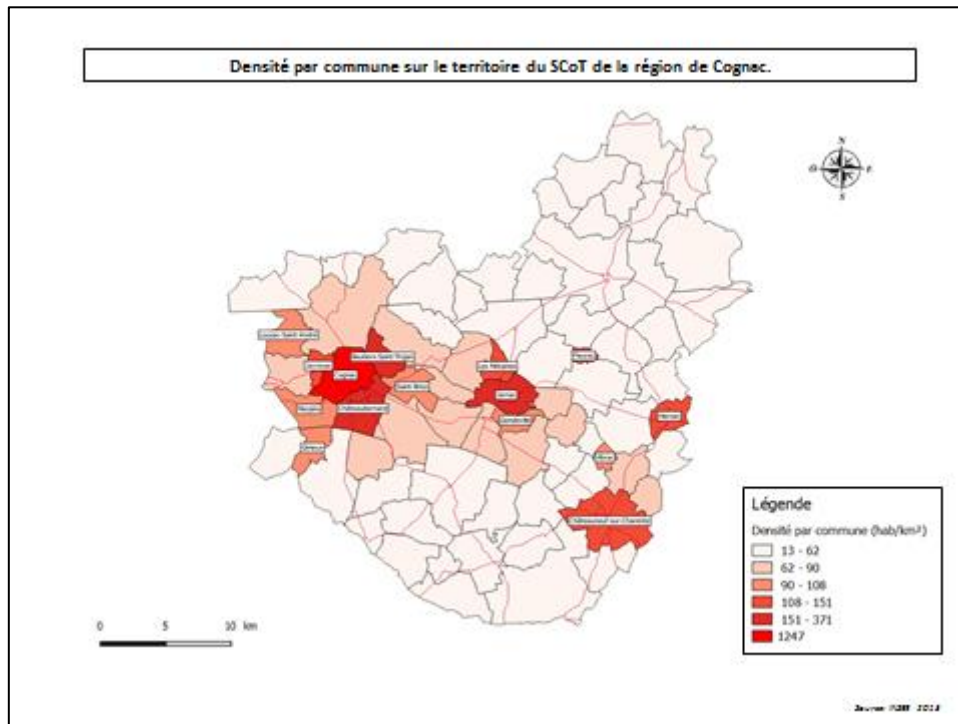
L'analyse du territoire et des données INSEE ont permis de sectoriser le territoire.

Pour répondre à la problématique de la polycentricité de l'armature urbaine, il est proposé de s'appuyer sur trois types de données :

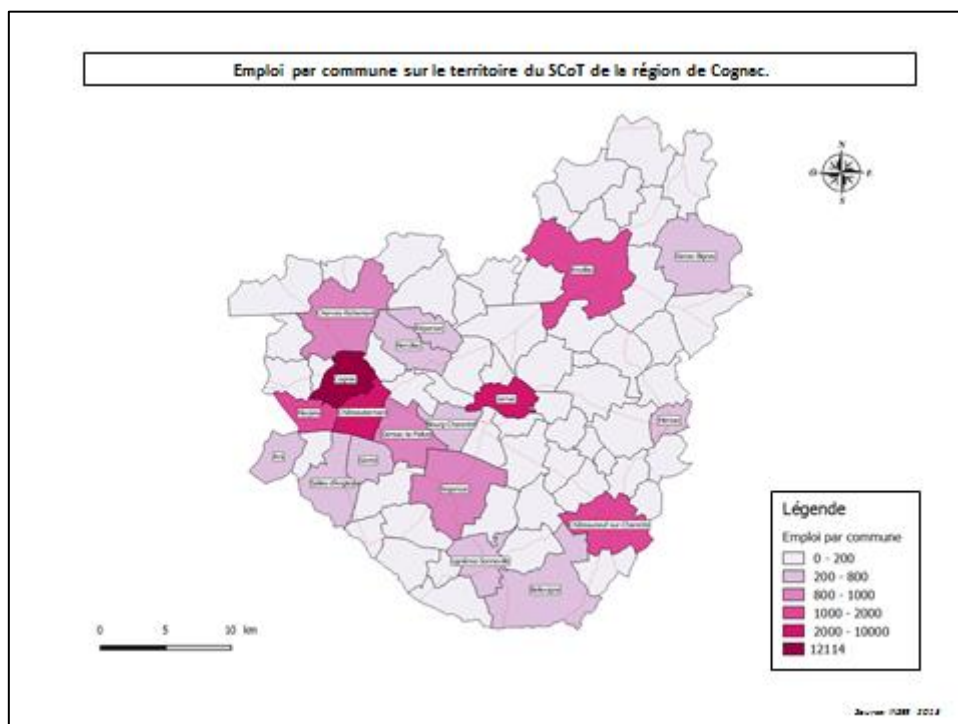
- Le nombre d'habitants par commune (INSEE 2013).
- Le nombre d'actifs par commune (INSEE 2013).
- Le nombre d'équipements par commune (services aux particuliers, commerces, santé...) (INSEE 2012).

Cette structuration territoriale doit permettre d'orienter les futures politiques de mobilité, de logement, de développement économique et des services dans une logique de cohérence territoriale et d'irrigation du développement qu'elles induiront.



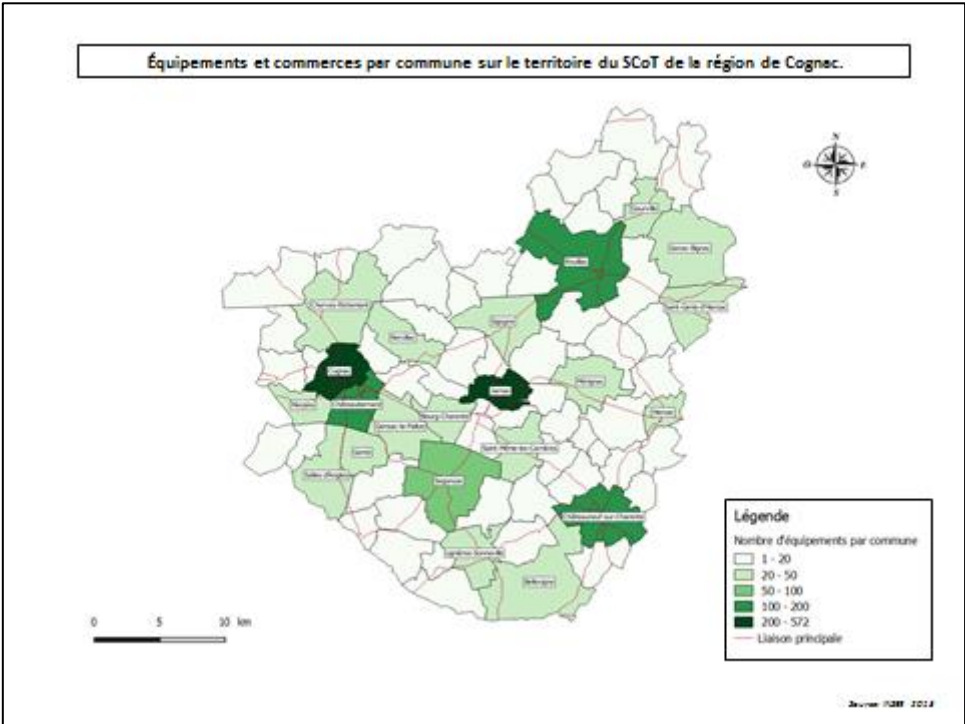


Lors des ateliers, seule la **carte de la population par commune** fut présentée aux élus. Toutefois, lors des discussions les élus ont mentionné le souhait de pouvoir visualiser la **densité par commune** en complément.



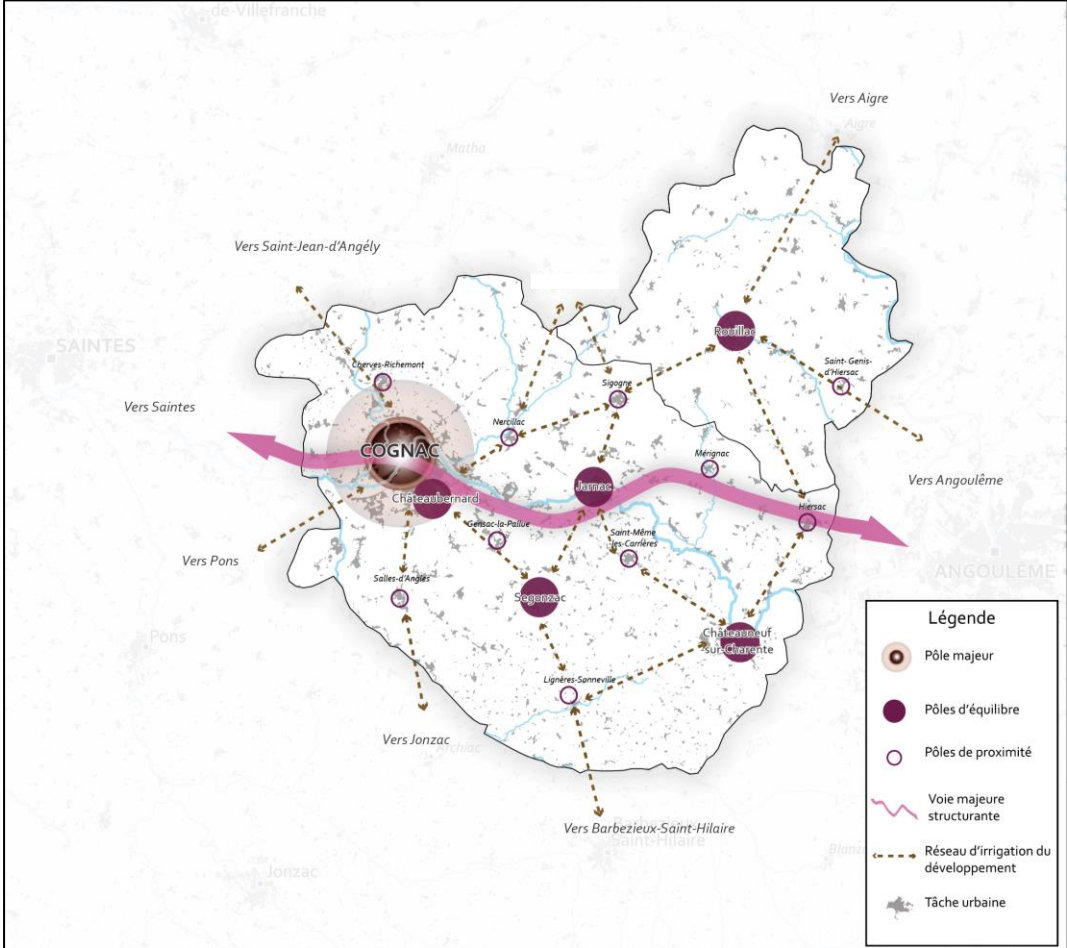
La carte ci-dessus représente **l'emploi par commune**. Cette donnée est à ne pas confondre avec la **population d'actifs** par commune, qui est recensée par **lieu de résidence**.





Les équipements comprennent les domaines suivants: services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sports, loisirs et culture.

**Armature urbaine du SCoT de la Région de Cognac**



Le rôle de cette armature est de pouvoir organiser les grands équilibres entre les différents espaces permettant ainsi d'offrir aux habitants et aux usagers du territoire un accès à différents niveaux de services et d'équipements (proximité, santé, scolaire, loisirs et culture, etc...). Cette armature doit également répondre à un objectif de réduction des temps de déplacements contraints (migrations domicile-travail, déplacements pour les services - loisirs, dont commerces).

- **Pôle majeur** : la ville de Cognac.

Ce pôle principal se définit par sa fonction de bassin de vie et bassin d'emploi. En effet, de nombreuses entreprises y sont installées, notamment des multinationales (en lien avec la filière des spiritueux). Par ailleurs, une grande diversité démographique y est présente (familles, ménages seuls, personnes âgées...). La gare se caractérise comme un pôle d'échange multimodal. La présence de nombreux équipements et services majeurs (hôpital, lycées, etc.) lui permettent de rayonner sur l'ensemble du territoire.

**En conclusion**, le pôle majeur de Cognac est une entité qui rayonne au-delà des limites intercommunales en se positionnant sur l'axe Charente. La qualité de ce pôle va permettre d'augmenter son attractivité et la diffusion de son influence dans la Nouvelle-Aquitaine.

- **Pôles d'équilibre** : les communes de Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac, Rouillac et Segonzac.

Leur rayonnement est surtout interne au territoire du SCoT grâce à un niveau d'équipements et de services important (collèges, commerces, activités économiques, services publics locaux) ainsi qu'à leur poids démographique et en matière d'emploi.

Le maintien des services et des commerces est un enjeu majeur au sein des pôles d'équilibre ; cela favorise une meilleure accessibilité aux équipements, services et commerces ailleurs que sur Cognac ou autres polarités extérieures. Ils constituent des centralités vers lesquelles convergent les mobilités et participent au maillage du territoire du SCoT de la région de Cognac.

- **Pôles de proximité** : les communes de Cherves-Richemont, Gensac-la-Pallue, Hiersac, Lignières-Sonneville, Mérignac, Nercillac, Saint-Genis-d'Hiersac, Saint-Même-les-Carrières, Salles d'Angles et Sigogne.

Les pôles de proximité présentent un certain niveau d'emploi (surtout artisanal) avec des services de proximité performants permettant une irrigation des territoires ruraux (médecin, pharmacie, agence postale, boulangerie) contribuant à la qualité du cadre de vie.

L'objectif de développement pour ces pôles est de maintenir/conservé leur capacité d'irrigation des territoires ruraux. Pour cela, il convient de maintenir des services et commerces de proximité (lutter contre la vacance commerciale, accroître la fréquentation).

Ces pôles offrent la possibilité de voir se développer des activités artisanales ou TPE/PME, activités qui nécessitent un moindre accès aux grands axes routiers, et permettent d'animer les espaces ruraux.

- **Les autres communes**

La ruralité doit être en capacité de conserver ses attraits et sa vitalité par le maintien des équilibres générationnels et sociaux. A travers cela, ils contribuent à l'attractivité globale du territoire du SCoT de la région de Cognac.

## II) Consolider les ressources environnementales et paysagères pour des aménités naturelles attractives.

La conservation de ces ressources, par une protection adaptée permet de valoriser le territoire et d'améliorer sa capacité d'attraction. Cette démarche qualitative est essentielle car tant les habitants que les investisseurs et les touristes appellent à cela.

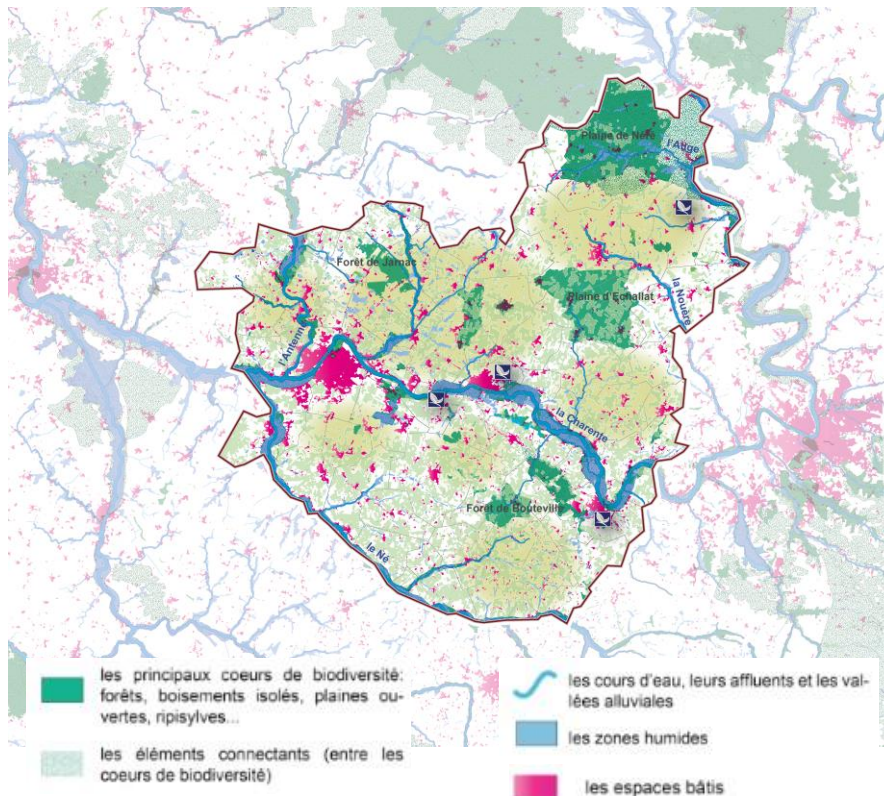
Plusieurs objectifs sont présentés aux élus.

**Objectif : Protéger, gérer, restaurer des réservoirs de biodiversité et leurs abords pour maintenir les perméabilités entre les milieux.**

Il est précisé aux élus sur le fait que les réservoirs et corridors de biodiversité du territoire sont fragmentés et que la disparition des haies et bosquets menace la circulation des espèces, tout en tendant à homogénéiser les paysages. De ce fait, la protection des milieux et des réservoirs de biodiversité devient un enjeu d'équilibre paysager mais aussi patrimonial.

**Objectif : Optimiser l'aménagement en intégrant les enjeux essentiels de la trame verte et bleue (TVB) dans les espaces urbanisés.**

### Préfiguration de la trame verte et bleue du SCoT de la Région de Cognac



Cette TVB a pour but d'améliorer la qualité des relations écologiques et paysagères ainsi que de lutter contre les pollutions :

- En assurant la protection dynamique (non figée) et la valorisation des écosystèmes et des connectivités (restauration, renaturation) ;
- En intégrant à toutes les échelles des projets d'aménagement des objectifs de qualité de l'eau, de gestion des risques, et de prolongement de la TVB en ville.

La TVB peut avoir d'autres vocations que purement écologique permettant une valorisation récréative, pédagogique et touristique du territoire.

**Objectif : Maitriser la vulnérabilité des milieux aquatiques, préserver les cours d'eau et zones humides.**

**Objectif : Protéger la ressource en eau (amélioration de l'assainissement, actions contre les pollutions diffuses, sécurisation de l'alimentation en eau potable).**

**Objectif : Gérer les risques pour ne pas exposer les populations et anticiper les conséquences du réchauffement climatique**

L'intérêt de préserver les milieux aquatiques est présenté aux élus. Ceux-ci préconisent d'inscrire dans le PADD les orientations du SDAGE Adour-Garonne (Schéma Directeur Aménagement et de Gestion des Eaux) et du SAGE Charente (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) déjà existantes concernant les préservations des milieux et des ressources en eau, les pollutions diffuses. De plus, il est rappelé que la sécurisation des points de captage est un enjeu important.

### **III) Préserver l'espace agricole et viticole dans le temps pour l'affirmation de l'authenticité et l'image du territoire.**

Le maintien de l'espace agricole est un enjeu majeur ; les orientations suivantes sont ressorties des ateliers :

- Assurer une protection adaptée de l'espace agricole au regard des besoins des exploitants ;
- Prendre en compte l'agriculture et la viticulture dans les objectifs de préservation de l'environnement et des paysages ;
- Anticiper les risques de conflits d'usages entre les espaces pour prendre en compte leurs besoins de développement et de fonctionnement éventuels avec l'espace urbain (circuits courts) : gérer les zones tampons entre les espaces viticoles et les espaces de vie (habitations notamment) ;
- Assurer une gestion économe de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

2

**OBJECTIF 2 : Faire du bien-vivre l'ambassadeur d'un territoire se vivant « autrement »**

Le bureau d'études présente ce second axe en développant la notion du bien-vivre.

Le bien-vivre s'articule autour des paysages qui le composent, des patrimoines naturel et bâti, des évènements culturels, des équipements et services. Tous contribuent directement ou indirectement à l'attractivité du territoire.

**I) Déployer des mobilités adaptées à tous.**

L'enjeu est de pouvoir organiser les mobilités internes et externes au territoire de manière performante et pragmatique. Les différentes connexions doivent permettre à la fois de s'ouvrir aux partenaires extérieurs mais aussi d'irriguer le territoire dans son ensemble.

Pour pouvoir répondre à cette ambition, plusieurs orientations semblent pertinentes :

**Objectif : Réaffirmer le rôle clé des infrastructures (RN 141, ligne ferrée, haut débit et téléphonie mobile)**

Le passage en 2x2 voies sur l'ensemble de la liaison Angoulême- Saintes est une priorité à inscrire dans le SCoT pour les élus. La problématique du contournement de Cognac a également été abordée. Cependant des interrogations existent quand à intégrer ce projet dans le PADD.

En termes d'offre de stationnement pour les poids lourds un manque est ressenti, de même que le besoin de sécuriser leur circulation notamment aux abords des zones résidentielles ou bien pour accéder aux zones d'activités économiques. Une étude est actuellement en cours à Châteaubernard ; les conclusions de cette étude pourront contribuer à répondre à cette problématique de sécurisation.

Concernant les liaisons entre Cognac et Angoulême, les offres existantes en transports collectifs, bus et train gagneraient à être mieux coordonnées et cadencées.

De même, l'électrification de la ligne allant d'Angoulême à Royan, et passant par Cognac, Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente, semble primordiale pour ouvrir le territoire à Paris mais aussi à la métropole bordelaise, notamment dans le cadre du commerce du cognac.

Enfin, une bonne couverture en haut débit et téléphonie mobile est une exigence pour laquelle des actions doivent être poursuivies pour combler le retard du territoire. Cela est indispensable pour attirer de nouvelles populations mais aussi de nouvelles activités économiques.

**Objectif : Valoriser les gares (offre de stationnement à proximité, qualité de leur accessibilité, intégration dans la vie du quartier)**

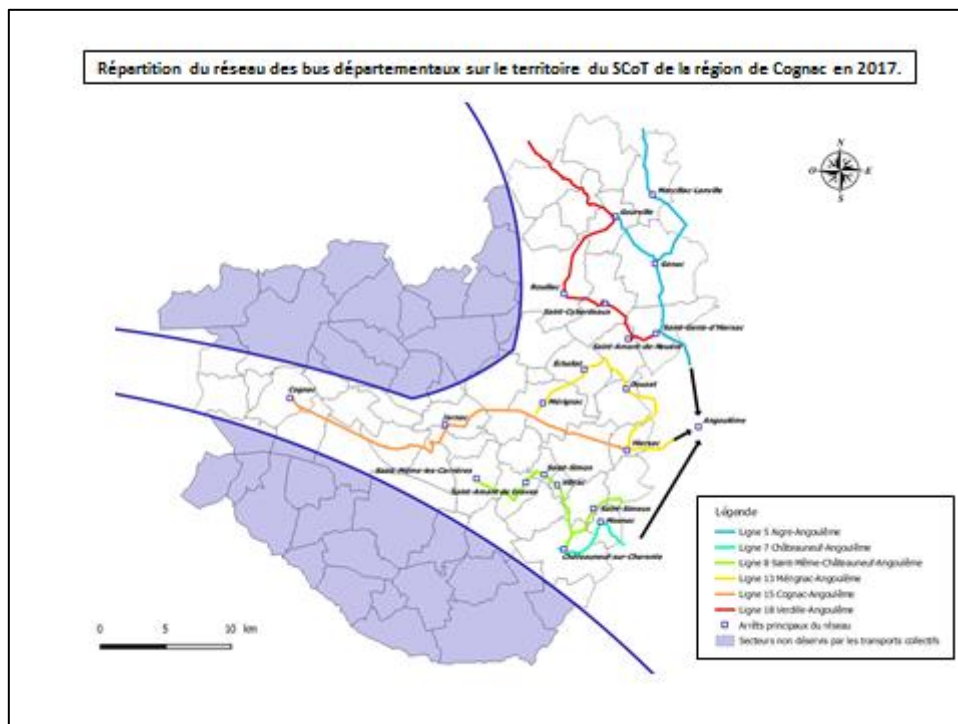
Les élus affirment leur volonté de maintenir les gares de Cognac, Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente. L'amélioration de l'espace public aux abords des gares et pôles de connexion est perçue comme nécessaire pour l'attractivité globale du territoire.

Le développement d'infrastructures à la gare de Cognac, afin que cette dernière devienne un pôle multimodal est envisagé par les élus. Le développement de rabattement multimodal autour des gares de Jarnac et Châteauneuf-sur-Charente fut abordé car les gares précédemment citées se situent en retrait des centres-villes.

Les horaires des trains TER pourraient être mieux cadencés en fonction des besoins des usagers.

**Objectif : Développer un bouquet de mobilités durables (covoiturage, mobilités collaboratives, TAD, transports collectifs)**

Le bureau d'études présente les éléments du diagnostic.



L'offre en mobilités durables a vocation à être améliorée et renforcée.

Concernant la pratique du covoiturage, le territoire dispose actuellement de plusieurs aires (Rouillac et Mainxe) et d'autres projets sont en cours (Châteaubernard, Cherves-Richemont, Gensac-la-Pallue, Cognac...). Celles-ci doivent être implantées à des endroits stratégiques. La compétence est portée par Grand Cognac au titre de sa compétence « mobilité » et par le Département de la Charente au titre de sa compétence sur la voirie. Le développement de cette pratique à travers la mise en place de site internet pourrait être envisagé.

L'installation de bornes de recharges électriques, que ce soit sur ces aires de covoiturage ou dans les bourgs, semble également opportune pour encourager le recours à des modes de déplacements plus responsables et dynamiser le commerce dans les bourgs. Le recours aux voitures électriques se développe et certaines entreprises (exemple Hennessy, 50 véhicules) en sont équipées. Pour rappel, l'ex-communauté de communes de Grande Champagne avait pris la compétence afin d'implanter des bornes électrique dans le but d'organiser un maillage indispensable au développement du parc automobile électrique.

Les besoins en transports à la demande sont grandissants, notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite. Les élus rappellent que des exemples existent au sein du territoire.

Concernant les transports collectifs, l'amélioration de la liaison Cognac-Rouillac, notamment pour les scolaires, est revendiquée. Par ailleurs, il pourrait être intéressant de revoir les arrêts notamment sur les pôles relais et de proximité.

De manière générale sur les transports se pose la question de la cadence et des horaires

**Objectif : Développer un urbanisme favorable aux modes actifs de déplacement (mixité fonctionnelle, espaces publics sécurisés)**

Il convient de réserver des espaces dédiés aux mobilités douces pour assurer une plus grande sécurité du piéton ou du cycliste. Cela répond à un potentiel présent d'aménagement grâce aux chemins ruraux mais aussi en raison du développement actuel de la demande.

Ces voies douces, si elles sont connectées aux zones d'activités économiques ou bien aux lieux touristiques peuvent encourager la pratique de modes actifs et une mise en réseau des lieux d'intérêt du territoire. Le territoire est dispose de plusieurs itinéraires sécurisés pour la pratiques du vélo : Véloroute et voies vertes.

Les modes actifs de déplacements sont également perçus comme des outils intéressants pour dynamiser le commerce de centre-ville et bourg lorsque l'aménagement invite à y circuler (signalétique, mise en réseau des artères de mobilités douces, sécurisation...).

## **II) Affirmer le commerce et les équipements comme éléments structurants d'un cadre de vie animé et agréable.**

L'organisation territoriale polycentrique est à valoriser afin de pouvoir répondre aux besoins multiples des usagers et relancer une dynamique au niveau des bassins de vie. Cela s'opère notamment par une implantation réfléchie des commerces et des équipements sur le territoire.

### **Objectif : Organiser le développement des équipements dans le cadre d'un réseau à l'échelle du SCoT**

L'offre d'équipements et de services sur le territoire doit être équilibrée en permettant le renforcement du pôle de Cognac (avec des services et équipements supérieurs) et l'irrigation des autres bassins de vie en maintenant et complétant l'offre existante sur les pôles d'équilibre et de proximité. A titre d'exemple, un projet de groupement scolaire dans le Rouillacais est en réflexion pour permettre une meilleure répartition de l'offre scolaire.

Afin de ne pas dénaturer et de rendre les entrées de villes plus agréables, mais aussi de maintenir un dynamisme commercial dans les centres, le souhait de limiter le développement des grandes surfaces commerciales en périphérie a été exprimé par les élus.

### **Objectif : Adapter l'offre culturelle, sportive et de loisirs selon les besoins des usagers**

L'ambition du SCoT est de permettre un développement de l'offre culturelle, sportive et de loisirs répondant aux envies de chacun : touristes, usagers, habitants, jeunes, personnes âgées, etc...

Les élus notent que l'offre d'hébergements touristiques est insuffisante, notamment pour l'accueil de grands groupes.

Une offre culturelle très présente sur le territoire s'est développée ; l'amélioration de cette offre pourrait s'articuler autour des réseaux de villages.

Il peut être intéressant de regrouper les équipements sportifs pour constituer un pôle et permettre ainsi une lisibilité de l'offre (exemple : futur pôle aquatique).

### **Objectif : Pérenniser et soutenir l'offre commerciale et de services de proximité**

Cet objectif est un enjeu fort des élus notamment pour les communes rurales majoritaires sur le territoire.

Ainsi la mutualisation de certains services (dépôts de pain, agence postale par exemple) peut être intéressante.

La désertification médicale inquiète fortement les élus ; afin de contrer ce phénomène, le développement des maisons de santé est une solution envisagée. En effet, un regroupement au niveau des bassins de vie peut permettre de maintenir des services tout en conservant une certaine proximité.

L'accompagnement des médecins (par les collectivités) pour assurer la relève est également à envisager, tout comme le développement de l'e-médecine.



### **III) Assurer un développement résidentiel garantissant sociabilité, convivialité et adaptabilité pour tous.**

L'idée est de proposer une offre diversifiée de logements pour rendre plus opérante les parcours résidentiels au sein du territoire. Il s'agit par ce biais de créer un sentiment d'appartenance et une plus grande sociabilité entre les habitants.

#### **Objectif : Répondre aux besoins des publics spécifiques (séniors, jeunes, actifs, travailleurs saisonniers, personnes atteintes d'un handicap)**

Il existe un besoin de mixité dans les nouveaux logements pour permettre les parcours résidentiels, mais aussi pour pouvoir accueillir différents profils :

- Les logements pour personnes âgées : il est important d'encourager le maintien à domicile tout en développant une offre de structures spécifiques.
- Les besoins de petits logements / temporaires pour les étudiants ou saisonniers (notamment sur Cognac où l'offre n'est pas du tout adaptée à la demande).

De même, il est important d'améliorer la qualité de l'offre dans les centres anciens et aussi de prôner l'habitat contemporain durable.

#### **Objectif : Développer une offre de logements sociaux adaptée à la demande**

Au-delà du développement de l'offre quantitative en logements sociaux, il convient d'engager une réflexion sur la qualité de celle-ci : il est opportun de l'intégrer à proximité des centralités notamment, et de répondre aux normes de confort d'économies d'énergies et aux besoins en termes de taille de logement.

#### **Objectif : Réduire la vacance et la précarité énergétique**

Les propositions suivantes ont été évoquées : poursuivre des OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), possibilité de faire appel à l'Établissement Public Foncier pour des opérations ponctuelles et ciblées. Cependant, les élus rappellent que ces solutions ne permettent pas de résoudre totalement la problématique de la vacance des logements.

### **IV) Garantir un aménagement et des morphologies urbaines en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire.**

Organiser une mise en scène urbaine pour mieux préserver et révéler l'identité patrimoniale du territoire et soutenir la qualité de son cadre de vie passe par l'affirmation de plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité des entrées de ville ;
- Veiller à la qualité et à l'intégration des installations et constructions à vocation économique ;
- Trouver un équilibre entre densification et préservation de l'identité morphologique des communes pour éviter toute forme de banalisation ;
- Protéger et valoriser les patrimoines urbains ainsi que leurs abords ;
- Améliorer la convivialité des espaces publics en particulier dans les centres pour favoriser l'attrait du petit commerce.

3

### **OBJECTIF 3 : Maintenir l'excellence économique de la filière des spiritueux et diversifier le tissu économique pour une performance globale**

La région du SCoT de Cognac possède une réputation internationale en raison de sa filière des spiritueux. Pourtant, une volonté de diversification du tissu économique existe pour plusieurs raisons : tout d'abord être capable de réagir dans l'éventualité d'un retournement de la conjoncture mais aussi pouvoir proposer une plus grande liberté de choix à l'emploi.

Pour tendre vers cette diversification, plusieurs pistes sont à explorer et encourager : les activités productives et tertiaires, le tourisme, les productions primaires. Cependant, ces évolutions ne doivent pas se faire au dépend de l'identité rurale et viticole du territoire.

#### **I) Maintenir l'excellence de la filière et agir pour la performance du tissu productif et tertiaire pour une plus grande liberté de choix à l'égard de l'emploi.**

**Objectif : Organiser une offre foncière et immobilière attractive qui réponde aux besoins des entreprises et qui diffuse le développement.**

La répartition géographique peut s'organiser selon les spécificités des zones (ZI, ZA, ZAE) :

- Les ZA industrielles et commerciales ont plutôt vocation à se trouver à proximité des polarités compte tenu de leur rôle de « vitrine » (rayonnement au-delà des frontières du SCoT) et des principaux axes de communications ;
- Les ZA avec des activités artisanales, de même que les TPE/PME peuvent participer à l'irrigation du territoire en apportant du dynamisme dans les espaces plus ruraux.

L'offre de développement doit s'articuler avec les disponibilités foncières (réserves foncières disponibles, locaux vacants). En termes d'immobilier d'entreprise la piste des espaces de co-working ou l'installation de pépinières d'entreprises peut permettre d'attirer de nouveaux types d'activités sur le territoire (notamment les TPE/PME tertiaires).

Les élus se sont interrogés également sur l'impact qu'aura la ligne LGV et son arrêt à Angoulême. Le territoire du SCoT de la région de Cognac et l'activité économique récolteront-ils les bienfaits de cet équipement ?

Concernant la Spirit Valley il faut accompagner les entrepreneurs : incubateurs, investissements dans la R&D (notamment pour envisager une meilleure gestion des aléas climatiques).

**Objectif : Mettre en œuvre un aménagement économique de qualité répondant à une forte exigence environnementale et paysagère (gestion des eaux pluviales, compacité de l'aménagement).**

La qualité de l'aménagement des zones d'activités économiques ainsi que leur intégration dans le paysage du territoire est primordial. Cela peut augmenter l'attractivité du territoire auprès de porteurs de projets.

**Objectif : Accompagner les besoins de requalification, mutation voire d'évolution des parcs d'activités.**

L'accompagnement de la requalification ou l'évolution des zones d'activités est nécessaire pour permettre une approche stratégique de celles-ci. L'accompagnement est notamment indispensable pour les artisans dans le besoin de délocalisation ou d'extension : cela peut se matérialiser par un soutien financier (sécurisation), par exemple avec des ateliers relais.

Les élus rappellent notamment que le besoin de requalification des friches doit être anticipé, surtout en ville : taille des chais et problèmes de sécurité en centre-ville induisent le déplacement de ces activités et la délocalisation des maisons de négoce est une éventualité à prévoir.

**Objectif : Permettre le développement de services connexes aux entreprises et à leurs salariés (crèche, restauration, cabinet d'audit, etc...).**

C'est une demande qui est déjà forte aujourd'hui. D'ailleurs, des initiatives privées sont en train de se développer (par exemple à Rouillac). Il existe donc un intérêt à se positionner pour envisager quels services implanter et sur quelles zones d'activités.

Cependant, les élus mentionnent le fait qu'il convient de traiter ce sujet au cas par cas pour permettre une implantation de ces services dans les ZA les plus appropriées (en raison de la taille, de leur accessibilité).

**Objectif : Renforcer l'offre de formation en lien avec la filière spiritueux.**

Il s'agit de préparer l'avenir de la filière de demain. A la fois anticiper la demande et créer l'offre pour faire émerger de nouveaux segments sur les marchés. Pour cela, il convient de veiller au maintien d'une formation suffisante à la hauteur de ce que représente cette filière pour le territoire et la France.

**II) Faire du tourisme un vecteur de l'économie ouverte sur le monde et d'expérimentations de l'identité locale.**

**Objectif : Capitaliser sur le cadre exceptionnel du territoire (découverte des productions et des savoir-faire des activités primaires, découverte des paysages...)**

Afin d'intégrer le tourisme dans une logique économique plusieurs idées ont été évoquées par les élus :

- L'inscription du cognac au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO ;
- Le développement du tourisme fluvial sur la Charente ;
- La valorisation du petit patrimoine et de ses abords dans les villes et villages (porches, moulins).

**Objectif : Renforcer l'hébergement marchand et favoriser la mise en place d'une offre d'hébergements innovants (lien avec le tourisme de nature, œnotourisme, etc.)**

On constate sur le territoire une insuffisance conséquente de l'hébergement marchand mais aussi de la diversité de l'offre. Le territoire accueille deux types de clientèles:

- Clientèle d'entreprise (qui va à l'hôtel) ;
- Les vacanciers : à la recherche soit d'une offre haut de gamme, soit d'une offre plus familiale (campings, chambres d'hôtes).

Les élus constatent que le territoire ne dispose pas d'une offre d'hébergement suffisante notamment lorsque les entreprises accueillent des visiteurs extérieurs au territoire du SCoT.

Le territoire fait face à une incapacité à fixer les touristes pour plusieurs jours : ils passent un après-midi puis repartent car l'offre en hébergement est insuffisante mais aussi car ils manquent d'informations sur les autres lieux touristiques / patrimoniaux du SCoT (peu de mise en réseau, manque de communication).

L'ambition est aussi de pouvoir proposer un hôtel ayant la capacité d'accueillir un groupe de touristes conséquent (cela pose la question de la rentabilité d'un tel équipement à l'année).

Au-delà de l'augmentation de la quantité d'hébergements disponibles, la diversification de l'offre apparaît également comme nécessaire avec de nouvelles propositions plus insolites (exemple : péniches le long de la Charente).

**Objectif : Faciliter la mutualisation des services touristiques et des services aux habitants (offre culturelle, de commerces, etc.).**

Déployer un maillage de voies douces en lien avec les sites touristiques et greffées aux espaces de services (commerces, artisanat, vente directe...) peut permettre une meilleure itinérance pour les visiteurs mais également de renforcer la fréquentation des services en ciblant à la fois les habitants et les touristes.

**Objectif : Développer la promotion territoriale, notamment sur support numérique, et coordonner l'action touristique avec les territoires voisins.**

### **III) Soutenir, valoriser et accompagner le développement des productions primaires.**

Le SCoT de la région de Cognac est marqué par un passé agricole et viticole fort, si bien que le soutien des productions primaires est prégnant. Afin de préserver la place de ces agricultures dans l'économie locale il convient de mettre en place des mesures pour les inscrire dans l'avenir du territoire.

**Objectif : Affirmer la viticulture et l'agriculture comme des fondamentaux économiques :**

Les débats durant le forum Scénario avaient fait ressortir plusieurs hypothèses d'orientation :

- Prévoir les conditions de préservation et/ou d'augmentation de leur capacité de production.

Cependant les élus s'interrogent : faut-il augmenter les surfaces dédiées à la vigne ? Si c'est le cas cela se fera aux dépens des autres cultures, or la diversification est une ambition principale du territoire.

- Anticiper les besoins nécessaires au stockage, à la transformation et au conditionnement.

On observe un changement concernant le stockage, qui se fait de plus en plus chez le producteur et non plus chez le négociant. Or les producteurs sont limités en espaces de stockage. Il est nécessaire de trouver de nouveaux espaces de stockage, de réfléchir à leur implantation et leur intégration dans le paysage.

**Objectif : Encourager au maintien d'une diversité des cultures agricoles et encourager leur développement (maraichage, circuits courts, marché des producteurs...)**

Le marché des circuits courts est sous exploité à l'heure actuelle malgré le potentiel de développement des maraichers principalement le long des cours d'eau et la demande croissante des consommateurs. Cependant les élus se posent la question des capacités de production qui ne sont aujourd'hui pas suffisantes (ce qui peut amener à vendre des produits qui ne proviennent pas du territoire).

Les marchés de primeurs se développent et cela est à encourager comme le fait le réseau des marchés Ouest-Charente (animation, communication, plateforme de partage).

Le maraichage le long de la Charente est aussi l'opportunité de créer des zones tampons entre les zones d'habitat et les espaces agricoles. Les espaces de stockage peuvent également faire office de zones tampons.

**Objectif : Favoriser la diversification touristique (hébergement, tables d'hôtes, dégustation, découvertes...)**

- Inscrire les productions primaires dans la stratégie touristique pour les valoriser ;
- Faire découvrir les savoir-faire permettant ainsi de les maintenir et de diversifier les activités des agriculteurs.

**IV) Valoriser les ressources environnementales pour lutter contre le réchauffement climatique et réduire l'empreinte écologique du territoire.**

Le territoire ayant su tirer le meilleur de ses ressources, leur préservation est une priorité. Cela s'inscrit dans une volonté de contenir le réchauffement climatique qui peut avoir des conséquences néfastes sur les récoltes et donc sur la production de vins et spiritueux.

**Objectif : Réduire l'empreinte écologique du territoire (réduction des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique)**

La réduction de la consommation d'énergie est une priorité, le développement d'une filière énergie ne semblant pas très pertinente sur le territoire compte tenu de ses caractéristiques.

- Favoriser la rénovation thermique des bâtiments.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Favoriser le recours à des modes d'aménagement et des matériaux constructifs sobres (éco-matériaux, bioclimatisme).

**Objectif : Favoriser le développement des énergies renouvelables à partir d'un mix énergétique s'appuyant sur la biomasse et le solaire**

Les potentiels de développement de l'éolien et du solaire sont plutôt minces, compte tenu de la présence de la base d'aviation militaire notamment. Cependant le développement des activités de recyclage ou de méthanisation peut exister, même s'il reste limité.

**Objectif : Poursuivre le développement de la gestion raisonnée des déchets pour une économie circulaire créatrice de richesses**